



Programme de surveillance des maladies aviaires d'importance dans les élevages de basse-cour

DESCRIPTION

Le Programme de surveillance des maladies aviaires d'importance dans les élevages de basse-cour vise à appuyer les activités du Groupe basse-cour et à mener des investigations sur les suspicions de maladies aviaires d'importance qui comportent des risques pour la santé publique ou la santé économique de l'industrie avicole. Il s'agit essentiellement des maladies suivantes :

- Influenza aviaire
- Maladie de Newcastle
- Laryngotrachéite infectieuse (LTI)
- Mycoplasmoses à *Mycoplasma gallisepticum* (MG)

Des analyses gratuites peuvent être offertes après l'analyse de la situation par la personne responsable du Réseau aviaire ou son substitut.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être jugé admissible au programme, le cas soumis doit correspondre à l'une ou l'autre des situations suivantes :

1. Suspicion de LTI ou de MG dans un élevage représentant un risque pour la santé des élevages commerciaux. Les symptômes courants sont les suivants :
 - Toux, dyspnée;
 - Expectorations sanguinolentes;
 - Mortalité importante et rapide;
 - Enflure des sinus sous-orbitaux;
 - Écoulements nasaux et oculaires.

2. Mortalité importante sur une courte période (plus de 20 % en moins d'un mois).
3. Chute soudaine et abrupte de la ponte d'œufs ou de la consommation de moulée.
4. Autre signe clinique inhabituel.

Les élevages admissibles au programme sont les élevages qui répondent aux critères de basse-cour (99 poules ou moins, 300 poulets ou moins, 25 dindes ou moins ou 100 oiseaux ou moins de la même espèce et qui n'ont pas de quota de production), mais qui comportent un minimum de 10 oiseaux, dans un milieu rural ou urbain.

Avant toute soumission au laboratoire, le médecin vétérinaire doit contacter la personne responsable du Réseau aviaire ou son substitut pour obtenir un formulaire d'autorisation précisant le suivi qui est accordé.

PROCÉDURES DE PRÉLÈVEMENT ET D'ENVOI

Échantillons et quantité à prélever

Vous devez utiliser des écouvillons adéquats pour l'analyse par PCR, par exemple ceux avec un bout en polyester et un manche en plastique.

Les tubes contenant le milieu de transport viral sont prêts à l'emploi :

- Milieu UTM (Copan) : conserver à la température de la pièce avant utilisation jusqu'à la date de péremption.
- Effectuer au minimum 4 prélèvements : un écouvillon cloacal (pour la maladie de Newcastle et l'influenza) et trois écouvillons oropharyngés (un écouvillon pour Newcastle/Influenza, un pour LTI et le 3^e pour MG). Dans certains cas, il peut être utile de prélever plus d'un oiseau. Dans cette éventualité, des échantillons composites («pool») seront soumis et le responsable du réseau aviaire pourra vous fournir les exigences du laboratoire en ce qui a trait au prélèvement.
- Dans le cas de sinusites (suspicion de MG), si possible ajouter l'aspiration de liquide sinusal.
- Placer l'écouvillon dans le tube contenant le milieu de transport viral. Agiter vigoureusement, essorer ensuite l'écouvillon sur les parois et le jeter.

Échantillons à éviter ou non acceptés

Les écouvillons avec un bout en coton et un manche en bois sont à éviter de même que les écouvillons avec un milieu de transport pour la bactériologie.

Conservation des échantillons avant l'expédition

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous procurer un milieu de transport viral,

vous pouvez envoyer les écouvillons directement au laboratoire dans un contenant stérile (par exemple, un tube de lait ou un pot d'urine).

Les écouvillons doivent être bien identifiés et conservés au frais avant et pendant le transport.

Conditionnement et expédition des échantillons

Il est possible de venir porter les échantillons directement au Laboratoire de santé animale de **Saint-Hyacinthe** ou d'utiliser le service de messagerie Dicom Express. Cocher « Port dû » sur le connaissance.

Seuls les échantillons reçus au Laboratoire de santé animale du Ministère seront acceptés dans le cadre de ce programme.

Faire parvenir les échantillons au laboratoire dans les 24 heures suivant le prélèvement.

Toujours garder les échantillons au frais durant le transport.

Préparer l'envoi selon la [méthode du triple emballage](#) et apposer une étiquette UN3373 sur l'emballage extérieur.

Jours d'expédition au laboratoire

Du lundi au jeudi avant 16 h (si les échantillons sont apportés directement au laboratoire, il est également possible de venir le vendredi, avant 16 h).

Formulaire à expédier avec les échantillons

Pour pouvoir bénéficier du programme, utiliser le formulaire spécial fourni par la personne responsable du Réseau aviaire.

Coordonnées de la personne responsable du programme

Pour toute question relative aux critères d'admissibilité, communiquer avec:
Dr Antony Bastien, responsable du Réseau aviaire

Téléphone : 418-575-4920 ou 1 844 ANIMAUX

Courriel : antony.bastien@mapaq.gouv.qc.ca

Pour toute question relative aux échantillons ou à l'interprétation des résultats, communiquer avec le Laboratoire de santé animale, dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Coordonnées et adresse de livraison

Laboratoire de santé animale (Saint-Hyacinthe) au Complexe de diagnostic et d'épidémiosurveillance vétérinaires du Québec

3220, rue Sicotte

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2

Tél. : 450 778-6542, poste 5800 /

Réception des échantillons, poste 5810

Sans frais: 1 855 802-2329

Télec. : 450 778-6535

LSA.SHY@mapaq.gouv.qc.ca